

GFSI, les fraudes alimentaires dans la Version 7 du Guidance document

La Global Food Safety Initiative, qui propose une approche collaborative mondiale et harmonisée autour des systèmes de management de la sécurité des aliments, a récemment annoncé que la version 7 de son Guidance Document incluerait des exigences spécifiques en ce qui concerne les fraudes alimentaires.

Prévu pour début 2016, ce document spécifiera les évaluations de vulnérabilité à la fraude alimentaire que les sociétés devront effectuer, ainsi que les plans de contrôles à instaurer pour en atténuer le risque d'apparition. Pour ce faire, le conseil de la GFSI va s'appuyer sur des documents établis par le SSAFE (Safe Supply of Affordable Food Everywhere). Cette organisation développe notamment des Guidelines à destination des entreprises pour les aider dans l'évaluation et le contrôle du risque de survenue de fraudes.

Les membres du laboratoire d'idées (Food Fraud Think Tank) dédié aux fraudes alimentaires, soutenu par la GFSI, réunissant entre autres des experts d'Eurofins et de l'Université du Michigan, se penchent à l'heure actuelle sur cet aspect. Ils recommandent aux entreprises de renforcer leur système de management de sécurité des aliments par la mise en place de plans de surveillance, de technologies d'anti-contrefaçon, de contrôles spécifiques, etc.

Pour rappel, le projet européen « Food Integrity » a été initié début 2014 dans le but de préserver l'authenticité des aliments. Celui-ci s'est donné pour objectif de synthétiser toutes les méthodes d'analyses existantes attestant de l'authenticité des produits au sein d'une plateforme multidimensionnelle.

Source : <http://www.processalimentaire.com/Qualite/GFSI-les-fraudes-alimentaires-dans-la-V7-du-Guidance-document-24580> (21/07/2014)